

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

DIRECTIVE
Guide des juges d'agility

valable à partir du 01.01.2023

TABLE DES MATIÈRES

1	Base	3
2	FCI Judging Guidelines	3
3	Généralités	3
3.1	Juge assistant	3
3.2	Disqualification ou interruption	3
3.3	Temps maximum & temps standard	3
3.3.1	Class 1	3
3.3.2	Class 2 & 3	4
4	Comportement des conducteurs du chien	4
4.1	Harsh Handling	4
4.2	Port d'objets visibles	4
4.3	Objets sur le chien	4
5	Construction de parcours	4
5.1	Distances entre les obstacles	4
5.2	Passages en tunnel	4
5.3	Slalom	4
5.4	L'obstacle de départ & d'arrivée	4
5.5	Départ & arrivée	5
6	Évaluations	5
6.1	Détruire un obstacle	5
6.1.1	Définition de la "destruction d'un saut"	5
6.1.2	Complément "Réalisation correcte du saut"	5
6.1.3	Evaluation de la reprise :	5
6.2	Arrêt au parcours	5
6.3	Zones de contact	5
6.4	Déclenchement du chronomètre	6
6.5	Entraînement sur le parcours	6
7	Entrée en vigueur	6

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 BASE

Les juges suisses d'agility sont tenus de respecter et d'appliquer les directives, règlements et instructions édictés par le CT AMO, conformément à l'article 5.6 du règlement intérieur.

Les directives pour les juges d'agility complètent et décrivent les jugements effectués par les juges. Les directives de jugement d'agility ont un caractère obligatoire et doivent être respectées par les juges.

2 FCI JUDGING GUIDELINES

Les FCI Judging Guidelines¹ (directives pour les juges de la FCI) ont pour but d'aider les juges des pays membres de la FCI à parvenir à la même compréhension/interprétation des règlements. Les directives n'ont pas l'intention de modifier les règlements existants ou d'être en contradiction avec eux, mais elles doivent contribuer à combler les lacunes d'interprétation dues à la formulation et/ou aux dessins figurant dans les règlements. Elles sont rédigées de manière à ce que de nouvelles propositions puissent être ajoutées à tout moment. Elles sont révisées au moins tous les deux ans et demi et adaptées si nécessaire.

Les FCI Judging Guidelines sont contraignantes pour les juges suisses.

3 GÉNÉRALITÉS

3.1 Juge assistant

Le juge assistant peut être utilisé lorsqu'un organisateur ou la CTAMO l'estime nécessaire pour aider le juge à évaluer la course.

Le juge assistant peut être autorisé par le juge principal à juger des obstacles ou des séquences spécifiques au sein du parcours, préalablement définis par le juge principal.

La responsabilité de toutes les décisions prises incombe au juge principal, dont les décisions sont définitives.

3.2 Disqualification ou interruption

En cas de disqualification pendant la course, le juge a le devoir de décider s'il s'agit d'une disqualification provoquée intentionnellement par le conducteur du chien ou non. Si c'est le cas, une disqualification avec interruption est signalée. Ce signe visuel et/ou sonore supplémentaire et différent du signe de disqualification est affiché par le juge peu de temps après l'affichage de la disqualification proprement dite.

Le juge se met d'accord avec le greffier avant la compétition sur la forme à donner au signe visuel et/ou sonore.

Dans tous les classements et dans le système CTAMO, la distinction entre disqualification et abandon est indiquée depuis le 01.01.2023.

3.3 Temps maximum & temps standard

3.3.1 Class 1

Le temps standard dans la classe 1 est fixé par le juge.

¹ L'application de ces directives est obligatoire lors des événements de la FCI tels que les Championnats du Monde, le European Open, le Junior Open Agility World Championship (JOAWC)

Le temps maximum dans la classe 1 correspond au temps standard multiplié par 1,5. Ceci s'applique de la même manière aux courses d'agility et de jumping.

3.3.2 Class 2 & 3

Le temps maximum pour les classes 2 et 3 est calculé en divisant la longueur du parcours par 2,5 m/s en agility et 3,0 m/s en jumping.

4 COMPORTEMENT DES CONDUCTEURS DU CHIEN

4.1 Harsh Handling

Le conducteur du chien traite son chien avec dureté ou le menace par des gestes ou des paroles (valable pour toute l'aire de compétition et toute la journée de compétition).

Conséquence: disqualification ; dans les cas graves, expulsion du terrain et rapport à la CTAMO.

4.2 Port d'objets visibles

Après l'autorisation de la course par le juge, des leurres, des objets de motivation, des laisses ou autres sont portés ou utilisés de manière visible, ou un objet de motivation est lancé à l'intérieur du ring ou de l'aire de préparation.

Le conducteur perd de la nourriture dans le ring ou de la nourriture est donnée au chien dans le ring.

Conséquence: disqualification

4.3 Objets sur le chien

Le chien porte des objets solides, par exemple un collier, un harnais, des barrettes, des "Krälleli", etc. ou des objets mous, par exemple des pansements, des bandes, des supports/bandages ou des protections pour les pattes.

Conséquence: disqualification

Le port d'élastiques n'est accepté que pour attacher les poils du visage du chien.

5 CONSTRUCTION DE PARCOURS

5.1 Distances entre les obstacles

La distance maximale entre des obstacles successifs est de 7m en ligne droite (ligne nominale) et de 9m au maximum dans la ligne de course du chien. La distance minimale est de 5m dans la ligne de course du chien.

5.2 Passages en tunnel

Le parcours peut comporter au maximum cinq passages de tunnels.

5.3 Slalom

Le slalom doit être utilisé dans chaque compétition officielle.

5.4 L'obstacle de départ & d'arrivée

Le premier et le dernier obstacle d'un parcours peuvent être tout type de saut (saut simple ou double, mur, pneu ou saut longueur), à condition que le chronomètre puisse être placé en toute sécurité.

Important: les FCI Judging Guidelines s'appliquent (voir à ce sujet le chapitre 9).

5.5 Départ & arrivée

Il doit y avoir au moins 6m d'élan avant le départ et 6m de sortie après l'arrivée dans la ligne de course naturelle du chien.

6 ÉVALUATIONS

6.1 Détruire un obstacle

Si le chien détruit un obstacle avant de l'avoir franchi ou s'il doit le franchir à nouveau plus tard dans le parcours, de sorte qu'il ne peut plus le franchir correctement par la suite, cela résulte en une disqualification.

6.1.1 Définition de la "destruction d'un saut".

- a) Si au moins une aile du saut est renversée par le chien lors du premier passage (un déplacement n'est pas considéré comme un renversement) avec rejet (règlement Agility, chapitre 4.2.3) de la barre de saut, ceci est considéré comme une destruction du saut et sera considéré comme une disqualification.
- b) Si un renvoi a lieu pendant le premier passage du saut, sans qu'une aile du saut soit renversée, cela n'est pas considéré comme une destruction du saut et est considéré comme une faute.

6.1.2 Complément "Réalisation correcte du saut".

Si la barre est lâchée comme décrit sous 6.1.1 Définition "Destruction d'un saut" a). b) et qu'elle ne peut pas être replacée correctement jusqu'au deuxième passage du saut, la manche est interrompue et un nouveau passage est effectué.

6.1.3 Evaluation de la reprise :

- a) Les fautes et les refus qui ont été évalués lors de la manche initiale sont repris.
- b) Les fautes et les refus commis pendant la reprise jusqu'à l'endroit de l'interruption ne sont pas pris en compte.
- c) Les fautes, les refus et les disqualifications qui ont lieu pendant la reprise après l'endroit de l'abandon sont pris en compte.

6.2 Arrêt au parcours

Le fait de rester debout entre les obstacles n'est pas considéré comme un refus.

6.3 Zones de contact

La zone de montée à la passerelle et au mur incliné n'est pas jugée. Le chien doit toucher la zone de départ avec au moins une patte ou une partie de patte. Pour la bascule, le chien doit toucher la zone de montée et la zone de descente avec au moins une patte ou une partie de patte. Si ce n'est pas le cas, une faute (5 points de pénalité) est attribuée².

Le chien doit toucher la rampe d'accès de la passerelle et du mur incliné avec ses quatre pattes. Si ce n'est pas le cas, il est disqualifié.

Un chien qui quitte la passerelle ou le mur incliné avant d'avoir touché la rampe de départ avec ses quatre pattes est pénalisé d'un refus (5 points de pénalité).

Un chien qui passe le sommet du mur incliné et touche le sol sans avoir touché la rampe de départ sera disqualifié.

² Si l'obstacle doit être répété en cas de refus, les fautes des différents passages s'additionnent.

6.4 Déclenchement du chronomètre

Le déclenchement ou l'arrêt du chronomètre par le conducteur de chien est sanctionné par une disqualification.

6.5 Entraînement sur le parcours

Si le conducteur entraîne son chien avant, pendant ou après la course (envoie intentionnellement le chien sur un appareil), cela résulte en une disqualification.

Exception: si le parcours est conçu de telle sorte que le chien, lorsqu'il court selon sa trajectoire naturelle, peut franchir un obstacle supplémentaire à la fin de la course, ceci n'est pas considéré comme un comportement intentionnel du conducteur et ne donne pas lieu à une disqualification.

7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 16.01.2023 et entre en vigueur le 01.01.2023. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO